



Conseil Plénier 2011

Déclaration des Présidents pour l'interconnexion des lignes ferroviaires situées de part et d'autre des Pyrénées

Réunis le 27 octobre 2011 à l'Hôtel de Région de Midi-Pyrénées, à Toulouse, les Présidents des Régions Aquitaine, Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées, les Présidents des Communautés autonomes d'Aragon, de Catalogne, d'Euskadi et de Navarre, ainsi que le Ministre des Affaires Etrangères de la Principauté d'Andorre, membres de la Communauté de Travail des Pyrénées, adoptent la déclaration commune ci-dessous.

La Communauté de Travail des Pyrénées (CTP), née en 1983, réunit les Régions françaises et les Communautés autonomes espagnoles situées de part et d'autre des Pyrénées, ainsi que la Principauté d'Andorre. Elle a comme objectif de contribuer au développement des territoires pyrénéens tout en assurant la prise en compte de leurs enjeux et la préservation de leurs richesses.

La CTP, en tant qu'organisme de coopération institutionnelle, autorité de gestion d'un programme européen de coopération territoriale et acteur d'un vaste territoire transfrontalier représentant 18 millions d'habitants, souhaite apporter et faire valoir sa contribution à la politique du réseau transeuropéen de transport, comme décidé lors de la Vème Conférence sur les communications pyrénéennes, qui s'est tenue le 26 octobre 2011 à Toulouse.

Pour atteindre un système de transports efficace à l'échelle européenne, les politiques de transports doivent favoriser la cohésion des territoires frontaliers et permettre une meilleure irrigation des vallées moins accessibles du massif pyrénéen, comme c'est le cas de l'Andorra, tout en respectant leurs valeurs paysagères, culturelles et économiques. Pour ces territoires il faut une nouvelle organisation intermodale du système des transports afin qu'ils puissent bénéficier des améliorations portées au mode ferroviaire. La participation des autorités régionales et autonomes dans la définition de ces politiques trouve ici toute sa cohérence et sa pertinence.

Le 19 octobre dernier, la Commission européenne a présenté ses propositions relatives aux nouveaux réseaux transeuropéens de transport. C'est autour d'une approche durable que la Commission entend désormais organiser les RTE-T : un réseau central (« core network ») reliant les principaux nœuds intermodaux d'Europe alimenté par un réseau global (« comprehensive network »).

Dans ce contexte, la CTP souhaite rappeler :

la nécessaire et urgente interconnexion et interopérabilité des lignes ferroviaires situées de part et d'autre du massif pyrénéen, afin de garantir le développement économique, la cohésion, l'aménagement durable et l'affirmation des territoires de la Communauté de Travail des Pyrénées et du sud-ouest européen dans l'Union européenne.

La CTP s'est construite autour de valeurs communes. La complémentarité culturelle et économique de ses régions a permis l'émergence d'un espace sud européen cohérent. Aujourd'hui le développement de la mobilité de ses habitants et visiteurs, la croissance incessante des échanges de marchandises rendent la modernisation des moyens de circulation essentielle. Les objectifs partagés de maillage de nos territoires par un système de transports performant et écologiquement responsable ne sont pas atteints.

En effet, la CTP est particulièrement attachée et attentive aux modes de transports durables, tels que les transports ferroviaires, qui jouent un rôle primordial dans la limitation des émissions de gaz à effet de serre. Le développement durable du territoire transfrontalier étant au cœur de ses priorités eu égard à sa vulnérabilité, la CTP a créé, en janvier 2010, l'Observatoire Pyrénéen du Changement Climatique, démarche innovante reconnue au niveau européen, par la signature, en août 2011, d'un protocole d'accord entre la CTP et l'Agence Européenne de l'Environnement.

Le diagnostic sur l'état des trafics au sein des Pyrénées est aujourd'hui largement connu et partagé : selon l'Observatoire franco-espagnol des trafics dans les Pyrénées (OTP), près de 120 000 véhicules ont traversé quotidiennement la frontière entre la France et l'Espagne en 2008 (la dernière année avec des données disponibles), dont plus de 20 000 poids lourds.

Le trafic voyageurs entre la péninsule Ibérique et le reste de l'Europe a connu une croissance de 39% entre 2001 et 2008. La part modale du routier représentait en cette dernière année 55% pour les véhicules particuliers et 5% pour les autocars, le mode aérien 40% et le ferroviaire était insignifiant.

Sur cette même période, les flux de marchandises entre la péninsule Ibérique et le reste de l'Europe ont augmenté de 13,3%. La répartition modale a évolué au bénéfice de la route qui en 2008 atteint 55% des flux en tonnes, le mode maritime 43% et le ferroviaire stagne à 2%.

Ce constat traduit la nécessité de proposer rapidement une offre alternative au mode routier qui réponde aux critères de rapidité, de confort, de fiabilité et d'efficacité aussi bien pour les voyageurs que pour les marchandises, répondant à leurs besoins spécifiques et aux exigences environnementales.

A l'heure actuelle aucune ligne ferroviaire ne permet de passer la frontière entre la France et l'Espagne avec un même écartement et une capacité suffisante. Certes un tronçon de 45 km reliant Perpignan à Figueres vient d'être mis en service (décembre 2010), mais sa connexion reste encore très limitée.

Afin de relier et de créer un véritable maillage interopérable sud européen entre les lignes réalisées et celles en projet, de nombreux tronçons sont à planifier et à réaliser dans l'espace pyrénéen. Toutefois, si les projets sont inscrits dans les plans à différentes échelles, la part des tronçons en travaux ou à l'état de projet reste trop importante.

Ainsi, il est nécessaire de prendre les dispositions pour concrétiser au plus vite les différents projets d'infrastructures ferroviaires situées de part et d'autre des Pyrénées en assurant leur interconnexion et interopérabilité.

Ainsi la CTP demande le soutien de l'Union Européenne et des États français et espagnol afin d'aboutir au plus vite à l'objectif général de renforcer le maillage du territoire par des lignes ferrées à haute performance et interopérables pour relier les capitales régionales entre elles, garantir un transport adéquat aussi bien pour les voyageurs que pour le fret, assurer l'interconnexion des réseaux français et espagnol et leur intégration au réseau européen.

En ce sens, face aux propositions de la Commission européenne du 19 octobre 2011 pour définir le réseau central du RTE-T, la CTP demande que soit considéré le Schéma d'infrastructures ferroviaires approuvé en 2000 à fin qu'il puisse devenir une réalité le plus tôt possible.

La CTP exprime sa satisfaction des décisions prises par la Commission Européenne que les corridors 3 et 7 aient été retenus comme prioritaires et que la section Bordeaux-Toulouse figure au titre des autres sections dans le réseau central, ainsi qu'au titre du réseau global la ligne Pau Canfranc. La CTP demande à ce que ces projets soient réalisés dans les délais prévus initialement.

En ce qui concerne Toulouse-Narbonne et la Traversée Centrale des Pyrénées, la CTP regrette que ces projets ne figurent pas dans le réseau central et demande que les études se poursuivent sans interruption et que les deux projets s'intègrent dans le réseau central¹.

La CTP rejoint ainsi les objectifs fixés par le **Livre Blanc de la Commission Européenne** :

- achever pour 2050 un réseau ferroviaire européen à grande vitesse, afin que la majeure partie du transport des passagers à moyenne distance (300 km) s'effectue par train (objectif 4) ;
- transférer le fret routier sur le fret ferroviaire pour les longues distances (+ 300 km) ;
- créer des liens multimodaux entre les capitales européennes et les autres grandes villes, ports, aéroports et passages frontaliers ainsi que les grands centres économiques, et concourir ainsi à la réalisation du marché unique des transports et plus largement du marché unique européen ;
- limiter les émissions de gaz à effet de serre et s'engager en faveur d'un transport durable.

¹ Abstention du Gouvernement de la Catalogne sur ce paragraphe